



Rapport et taches entre un gardien et le conseil syndical

Par **CAROL1 DIDIER**, le 12/11/2013 à 15:24

JE SUIS GARDIEN IMMEUBLE COEF 255 ,le conseil syndical a décide il y a quelques temps de créer une commission des gardiens pour pouvoir décider et diriger ma facon de travailler.Des taches de terrassement ,et enlever des gravats de 60kilos m ont été ordonnée par cette commission des gardiens diriger par trois personnes du symdicat des gardiens ont ils le droit de me faire faire des travaux pénibles et ne correspondant pas a mes unités de valeur de mon contrat de travail ainsi que le lien de subordination qui me parait une entorse au convention collective.merci de votre réponse amitiée.

Par **P.M.**, le 12/11/2013 à 16:52

Bonjour,

Il faudrait effectivement vous référer au contrat de travail pour savoir qui représente l'employeur et quelles tâches vous avez à accomplir...